

MASTER OF SCIENCE IN WEALTH MANAGEMENT
MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN GESTION DE PATRIMOINE

LA PHILANTHROPIE ET SES PRINCIPAUX ENJEUX JURIDIQUES (5862)

Prof. Giulia NERI-CASTRACANE

6 crédits

Semestre : automne

Langue d'enseignement: Français

Descriptif

Dans un monde marqué par de plus en plus d'inégalités et face au constat des interdépendances entre économie et environnement, à côté du pur mécénat, le phénomène de la philanthropie prend de l'ampleur. Tant des personnes privées que des entités (privées, publiques ou semi-publiques) se mobilisent avec le souhait d'être de véritables acteurs d'un monde meilleur.

Ce cours a pour objectif de présenter les principales questions juridiques relatives à l'activité philanthropique.

Une fois posé le cadre de la matière avec les aspects fondamentaux du mouvement philanthropique (y compris sous l'angle éthique), seront présentés le contexte de ce mouvement et les aspects juridiques pertinents. Le rapport des sociétés, cotées et non cotées, à la philanthropie est abordé sous l'angle de la responsabilité sociale des entreprises. Une partie importante du cours est consacrée aux fondations, forme juridique de premier choix pour les actions philanthropiques. Il s'agira de comprendre les particularités de cette forme juridique, mais aussi sa gouvernance, ses avantages et désavantages. Les aspects fiscaux qui seront abordés viendront compléter les connaissances acquises par les étudiants dans les cours obligatoires de baccalauréat et maîtrise universitaires.

Seront aussi évoquées les formes d'entités hybrides et des entreprises dites sociales, selon un mouvement originellement américain, avec une réflexion sur le droit suisse des sociétés. La philanthropie des organisations internationales sera discutée en lien avec le droit international public et les programmes onusiens. L'encadrement juridique de la philanthropie au service de la protection, diffusion et conservation du patrimoine culturel local, régional et mondial sera aussi abordé.